



ASABTP



22^{ème} RALLYE NATIONAL de L'ESCARÈNE 21 & 22 avril 2018

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner avant le :
Lundi 8 avril 2018 minuit

DROITS D'ENGAGEMENT :

22^{ème} Rallye National MODERNE de L'ESCARÈNE	490€	<input type="checkbox"/>
Droits remisés licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture	450€	<input type="checkbox"/>
10^{ème} Rallye National VHC de l'ESCARÈNE	450€	<input type="checkbox"/>
Droits remisés licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture	410€	<input type="checkbox"/>
8^{ème} Rallye National VHRS de l'ESCARÈNE	400€	<input type="checkbox"/>
Droits remisés licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture	360€	<input type="checkbox"/>

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : ASABTP

IMPORTANT

Tout engagement devra être accompagné des photocopies des pièces suivantes :

- Permis de conduire des membres de l'équipage
- Licences des membres de l'équipage
- Passeport Technique (1^{ère} page)
- Fiche d'homologation
- Certificat Médical (uniquement VHRS)
- Licences à la journée (uniquement VHRS)

Réservé à
L'organisation
Pilote Copilote

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATION DE PRÊT DU VEHICULE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom ou Raison Sociale) _____

Propriétaire du véhicule (marque – modèle) _____

Autorise M. Mme. Mlle : _____ à participer en tant que concurrent au

^{ème} Rallye National de L'ESCARÈNE les 21 et 22 avril 2018

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date : _____

Signature du propriétaire : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PILOTE

**ASABTP****22^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE**

Date de Réception	N° d'Ordre	Paiement	Administratif	Technique	Groupe	Classe	N° de Course
		Chèque: Espèces:					

	CONCURRENT (à remplir si différent du pilote)	PILOTE	COPILOTE
NOM (COGNOME)			
Prénom (NOME)			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Adresse			
Code Postal			
Ville			
Téléphone			
Téléphone portable			
e-mail	@	@	@
Nationalité			
N° Licence			
Code ASA			
	N° Permis de Conduire		
	Délivré à		
	Date délivrance		
	Groupe sanguin / Rhésus		

VOITURE :

Marque :		Passeport Technique N°	
Modèle :		Fiche d'homologation N°	
Couleur :		Type (WRC / S2000 / S1600 / Kit-car)	
Cylindrée :		Année	

J'ENGAGE MA VOITURE EN :

J'ENGAGE MA VOITURE EN :						Signatures :	
MODERNE <input type="checkbox"/>	GROUPE		CLASSE			Concurrent :	
VHC <input type="checkbox"/>	GROUPE		CLASSE	ANNEE		Pilote :	
VHRS <input type="checkbox"/>	MOYENNE			LICENCE JOURNEE <input type="checkbox"/>		Copilote :	
RH <input type="checkbox"/> RT <input type="checkbox"/>	HAUTE <input type="checkbox"/> INTER <input type="checkbox"/> BASSE <input type="checkbox"/>			LICENCE FFSA <input type="checkbox"/>			

NOUS DECLARONS SUR L'HONNEUR NE PAS ETRE SOUS LE COUP D'UNE SUSPENSION DE PERMIS DE CONDUIRE, NI DE LICENCE FFSA. NOUS SOUSSIGNES DECLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE L'EPREUVE, AINSI QUE DE LA REGLEMENTATION GENERALE DES RALLYES, ETABLIE PAR LA FFSA.



22^{ème} Rallye National MODERNE de L'Escarène
10^{ème} Rallye National VHC de L'Escarène
8^{ème} Rallye National VHRS de L'Escarène
21 & 22 avril 2018



NOTE AUX CONCURRENTS

Vous voudrez bien prendre connaissance avec attention de ce document, très important, et qui fait force de loi.

TELEPHONE RESERVE AUX CONCURRENTS

Pendant toute la durée du rallye, vous pouvez contacter la direction de course au **NUMERO ROUGE** inscrit sur votre carnet de bord.

Il est obligatoire d'appeler le plus vite possible ce numéro en cas d'abandon ou d'accident sur une ES comme sur un secteur de liaison.

Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir prévenir un chargé des relations avec les concurrents si vous avez changé de numéro de téléphone portable par rapport à celui donné sur le bulletin d'engagement. En effet, la direction de course pourrait avoir besoin de vous contacter pendant toute la durée de l'épreuve.

CODE DE LA ROUTE

Plus que n'importe quel usager, vous devez respecter scrupuleusement le code de la route, notamment les limitations de vitesse et le respect des panneaux "STOP". En aucun cas nous n'interviendrons si vous subissez les "foudres" des forces de l'ordre. De plus, si un juge de fait vous surprend, vous serez convoqué au collège des commissaires sportifs et vous pouvez recevoir une sanction.

Il est rappelé qu'il est interdit sur les liaisons **de "chauffer les pneus" par déplacement anormal de la voiture** ou par tout autre moyen. Ce qui veut dire que faire des zigzags ou rouler avec le frein à main serré est strictement **INTERDIT**. Ce briefing sert d'avertissement et les juges de fait seront très attentifs.

ARRETS "DE ou EN" COURSE

Si vous devez vous arrêter sur une ES ou si vous êtes victime d'une sortie de route, ayez les réflexes suivants :

1. Garer le mieux possible votre voiture pour ne pas gêner les concurrents suivants.
2. Mettre votre triangle de sécurité en amont et suffisamment loin de l'emplacement de votre voiture.
3. Présenter le panneau **OK** si tout va bien ou la **CROIX ROUGE** si vous avez besoin d'une assistance médicale urgente. Ne demander de secours que si cela est utile, car dans le cas contraire, vous mobiliseriez des secours qui seraient peut-être bien plus utiles ailleurs. D'autre part, sachez que dans la voiture balai, vous avez un médecin ou les moyens de le demander. Il est également possible de vous rendre au départ ou au PC pour voir un médecin.
4. Téléphoner au PC course (au numéro ci-dessus) dès que possible. Vous pourrez, si vous le souhaitez, parler au médecin chef.
5. **REGLE IMPERATIVE** : A partir du moment où un passage est possible, même au ralenti, même dans les bas-côtés, vous devez passer et continuer votre course. **IL EST INTERDIT DE BLOQUER LA COURSE. Si vous vous arrêtez, vous allez gêner les secours.**
6. Si le passage est impossible, essayer de débloquer la situation. **Voyez ensuite le chargé des relations avec les concurrents pour expliquer la situation et éventuellement revoir votre temps.**
7. Il est toujours possible qu'une ES soit interrompue ou prenne du retard. Dans ce cas, les voitures doivent attendre les consignes de la direction de course. Les concurrents doivent faire leur affaire des conditions dans lesquelles le départ sera redonné (température des pneus et / ou du moteur et des freins).
8. Il est possible que vous rattrapiez une voiture d'intervention. Dans ce cas, celle-ci a pour consigne de vous laisser passer dès que possible. Elle est en principe signalée par la présentation aux postes de commissaires d'un drapeau blanc et vous aurez une information au départ.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT

Sur les secteurs de liaison :

1. Vous êtes considérés comme un usager "normal".
2. Les secours sont ceux habituels, à savoir prévenir le 15 ou le 18.
3. Pour un accident matériel, il vous faudra remplir un constat amiable avec le tiers, et à la place du propriétaire, mettre le nom du rallye. Vous rapprocher du PC par téléphone. Voir ensuite avec la direction de course.
4. Pour un accident corporel, prévenir ou faire prévenir les secours et le PC.
5. **L'assurance RC de l'organisateur vous couvre sur les secteurs de liaison pour tous les dommages causés à des tiers. Si vous subissez des dommages et que vous n'êtes pas en tort, il vous faudra faire votre recours** (certains assureurs de rallye se chargent de cette démarche qui n'est pas comprise dans le contrat). Voyez avec le PC.
6. Vous devez impérativement faire connaître à la direction de course les dommages que vous auriez pu commettre à des biens.

Dans les Épreuves Spéciales :

1. Si vous arrivez sur une sortie de route d'un pilote qui vous précède, **vous devez continuer votre route** pour prévenir un poste de commissaire équipé d'une radio ou bien le point stop. Vous serez mille fois plus efficace ainsi, qu'en vous arrêtant, car la direction de course pourra envoyer plus vite les secours. Si un commissaire est déjà sur place, la direction de course est déjà prévenue.
2. Si un passage est possible, même au ralenti, même sur les bas-côtés, **vous devez passer** et les pilotes suivants doivent faire de même.
3. Si vous êtes sérieusement blessés, **présenter le panneau avec la Croix Rouge** aux voitures suivantes.
4. **La course ne sera pas arrêtée** lorsque le passage reste possible, même au ralenti et à partir du moment où la signalisation est en place (drapeaux jaunes et/ou triangle).
5. Si lors d'une sortie de route, vous heurtez des spectateurs et que ceux-ci sont blessés, **il faut vous arrêter et rester sur place**, garer votre voiture au mieux pour faciliter l'arrivée des secours et prévenir la direction de course (**présentez votre panneau CROIX ROUGE**). Votre rallye est malheureusement terminé, car vous allez devoir attendre les autorités qui feront le constat.
6. Vous arrêter en amont de l'accident va gêner l'arrivée des secours qui se font toujours dans le sens de la course. Si vous ne pouvez pas passer, il faut vous garer au mieux ou faire le nécessaire pour passer.
7. Il existe des cas particuliers d'urgence extrême. Dans ces cas, il faut prendre des initiatives; vous verrez ensuite un chargé des relations avec les concurrents.

DEPANNAGES

1. L'organisateur a pour devoir de mettre une dépanneuse à disposition du directeur de course.
2. Cette dépanneuse n'est là que pour **LIBÉRER la route de course en cas d'accident**.
3. Un concurrent ne peut donc **exiger que sa voiture soit déplacée à partir du moment où le passage reste possible et que la voiture est protégée par le triangle et/ou un drapeau jaune**.
4. Les dépannages **APRES** le déroulement de l'ES peuvent être sollicités par les concurrents ayant abandonné officiellement (donc ayant rendu leur carnet de bord !).
5. Ces dépannages **sont à la charge du concurrent** et il n'y a aucune obligation de résultat.
6. **Tout pilote voyant un triangle et / ou un ou plusieurs drapeaux jaunes se doit de ralentir et de prendre les précautions nécessaires pour ne pas heurter la voiture immobilisée et/ou les secours en intervention. S'il ne le fait pas, il s'agit d'une faute sanctionnée par le collège des commissaires sportifs et il pourrait être tenu comme responsable.**

CARNET DE BORD

Rendre un carnet de bord **en cas d'abandon est obligatoire**. Cette attitude n'a rien à voir avec l'assurance, qui elle, continue jusqu'à la fin de l'ES et sur son parcours. Ne pas vouloir rendre votre carnet est une faute qui pourra être sanctionnée.

CONSIGNES DE LA DIRECTION DE COURSE

1. Toutes les consignes données par la direction de course sont impératives et doivent être respectées.
2. Il en est de même si un itinéraire doit, pour certaine raison, être dévié de l'itinéraire initial. Bien entendu, l'assurance sera toujours valable.

REGLES D'ASSURANCES

La voiture de course est assurée sur le parcours du rallye – y compris sur les secteurs de liaison – à partir du moment où le véhicule est en attente du contrôle technique jusqu'à sa sortie du parc fermé d'arrivée ou bien jusqu'au moment où le véhicule quitte l'itinéraire du rallye après un abandon. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une vignette d'assurance.

Il s'agit d'une assurance responsabilité civile, c'est à dire que l'assurance couvre tous les dommages causés aux tiers. Il n'y a pas de RC matérielle entre concurrents.

A noter qu'une assurance "normale" souscrite chez un assureur non spécialisé, ne couvre pas les risques en compétition, y compris, ceux sur les secteurs de liaison.

NOUVEAU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE

Nouveau Dispositif Réglementaire Applicable Aux Véhicules De Compétitions Sur Les Parcours De Liaison :

Les réglementations internationales et nationales imposent aux voitures utilisées en compétition, la mise en place et l'utilisation d'équipements qui les rendent non-conformes et qui ne leur permettent pas d'être réceptionnés ou de demeurer conformes à leur réception d'origine.

Après la tenue de nombreuses réunions de travail, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des sports et le Ministère des Transports ont accepté d'inscrire dans le code de la route la possibilité de déroger ponctuellement à l'obligation d'immatriculation sous certaines conditions.

Cette dérogation résulte désormais de l'article 5 du décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route Ce décret est complété par deux arrêtés d'application en date du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012.

Identification des véhicules et mise en place des numéros d'inscription

L'organisateur fournira à chaque équipage deux plaques autocollantes (210mm x 140mm) portant leur numéro de course.

Le format et la position des plaques répondent aux caractéristiques suivantes :

- position de la plaque avant : située 10 cm au-dessous de l'angle supérieur droit du pare-brise
- position de la plaque arrière : situé à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.
- couleur : traits noirs sur fond blanc

Pour répondre aux exigences prescrites par les arrêtés ministériels, ces numéros doivent être apposés de manière clairement lisible et visible, à l'avant et à l'arrière du véhicule selon la réglementation fédérale.

En cas de problème avec les forces de l'ordre, leur présenter ce document et / ou leur demander d'appeler le PC au n° ci dessus

Merci de votre attention et bon rallye.

PROCÉDURE D'INSTALLATION

système de géolocalisation VDS Racing



Composition du KIT

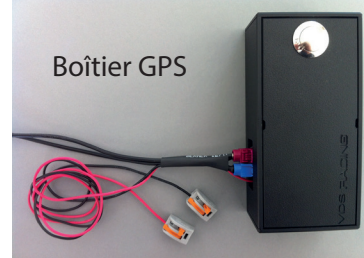
Le kit matériel vous sera remis dans un sac contenant :

- 1 notice de montage
- 1 boîtier GPS avec batterie interne avec sortie alimentation de 1 mètre, et connecteurs (Wago) de branchement (Dimensions : 15 x 7 x 3.5 cm)
- 1 antenne GPS (longueur des fils de 3 mètres)
- 1 antenne GSM GPRS (longueur des fils de 3 mètres)

Remise du matériel
contre espèces ou chèque de caution : montant 200 €
chèque à l'ordre de VDS Technology à remettre :

- Le 1^{er} jour des reconnaissances
- ou lors des vérifications administratives

Boîtier GPS



Antennes GPS et GSM / GPRS



Installation du matériel dans le véhicule

1 Branchement du boîtier GPS

L'alimentation se fait depuis la batterie du véhicule via le coupe-circuit. Charge au concurrent d'avoir installé dans la partie avant de l'habitacle, une arrivée électrique depuis le coupe circuit avec une section de câbles de minimum 0,75mm² et 3mm² maximum, sécurisée avec un fusible temporisé de 2,5 A ou 3A (5A maximum). Par précaution, il est préférable de positionner le fusible le plus proche possible de la batterie. Brancher ensuite les 2 fils électriques qui arrivent directement depuis la batterie, sur les 2 fils électriques rouges et noirs qui sortent du boîtier GPS à l'aide du connecteur rapide « Wago », en respectant la polarité.

2 Installation du boîtier GPS

Attention, vous disposez d'une longueur de câbles d'antennes de 3 mètres, sachant qu'elles doivent être fixées sur le toit de la voiture (Cf. paragraphe suivant pour la fixation des antennes)

Le boîtier GPS doit être positionné de manière fixe à l'intérieur de l'habitacle, idéalement, entre les 2 sièges du pilote et du copilote. Vous pouvez le fixer au plancher, sur un siège ou sur l'arceau de sécurité, à l'aide des systèmes de fixation fournis (scratch/double face, colliers...) Il est possible de le mettre ailleurs, dès lors qu'il reste accessible aux 2 passagers. **Ce point est important, car le boîtier dispose d'un bouton d'appel d'urgence en cas de demande de secours.**

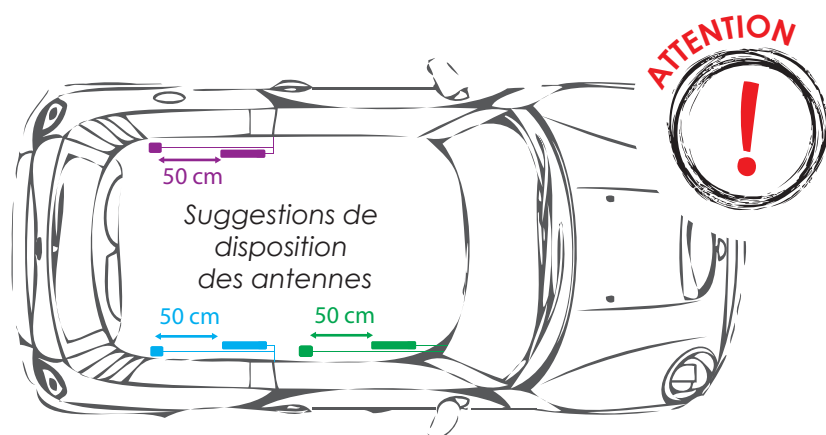
Installation des antennes GPS et GSM / GPRS

3

Deux antennes sont branchées au boîtier GPS. Les deux antennes doivent être positionnées à l'extérieur, sur la partie la plus horizontale du toit de la voiture. Une antenne est aimantée, la seconde devra être fixée sur le toit à l'aide de scotch par dessus l'antenne (pas de double face).

Veiller à bien fixer les câbles qui passent dans l'habitacle, afin d'éviter tout arrachement possible lors des montées et descentes du véhicule par les passagers.

ATTENTION lors du démontage des antennes scotchées : ne pas tirer sur les câbles sous peine de détériorer le matériel - Il serait alors facturé un forfait de 20€ / antenne (voir ci-après « Responsabilités du concurrent »)



- les 2 antennes doivent être espacées d'une distance minimale de 50 cm. Il est inutile d'avoir plus d'espacement, le respect des 50 cm est suffisant.

- Veillez à ce que le passage des câbles d'antennes sur le joint des portières ne les détériore pas. Les câbles peuvent être coudés par la fermeture de la portière, mais ne pas complètement les plier !

- Pas de double face sous les antennes !

Fonctionnement du kit GPS

Une fois branché le boîtier se mettra automatiquement sous tension.

La diode verte doit alors être allumée, la diode orange, confirme lorsqu'elle est fixe, que le boîtier est bien connecté aux satellites. Cela peut prendre plusieurs minutes.

Le bon branchement et fonctionnement de l'ensemble sera validé par un commissaire de course lors des vérifications techniques.

Dès lors, il sera INTERDIT de débrancher l'alimentation du boîtier.

Une batterie lithium interne au boîtier permettra la continuité électrique en cas de coupure accidentelle d'alimentation 12v.

Contact : 07 81 83 35 00 - ballet@vdsracing.com
www.vdsracing.com

RESPONSABILITÉS DU CONCURRENT

Le retour du **kit complet** (connecteurs wago compris) devra être remis au responsable VDS Racing à l'entrée du dernier parc fermé du rallye.

En cas d'abandon en cours d'épreuve, le kit pourra être restitué aux relations concurrents présents dans les parcs fermés de début et de fin d'épreuve, ou être renvoyé à l'adresse ci-dessous dans un délai maximum de 10 jours :

VDS TECHNOLOGY
794 Vieux Chemin de Notre Dame
30650 Rochefort du Gard

Passé ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et sera facturé. La caution sera encaissée.

En cas de détérioration du matériel, il sera facturé :

- > Boîtier GPS = 160 € TTC
- > Antenne GPS = 20 € TTC
- > Antenne GSM / GPRS = 20 € TTC

En cas de détérioration du matériel suite à une sortie de route, la caution ne sera pas retenue.

FORMULAIRE DE CAUTION

Numéro de course	
Nom / Prénom Pilote Nom / Prénom Copilote	
Numéro de téléphone pilote Numéro de téléphone Copilote	
Règlement caution Règlement accès concurrent VDS Racing : OUI / NON	Chèque n° : Banque :
	Espèces :
	CB n° : _ _ _ _ _ Date expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _

Je soussignéautorise que mon chèque, espèces ou informations carte bancaire fournis, soient retenu pour garantir un montant de caution de **200 euros** pour le boîtier et ses accessoires du système de géolocalisation qui reste la propriété de VDS Racing.

Conditions de restitution de l'intégralité de la caution :

- Restitution de l'ensemble du matériel le week-end du Rallye : Boîtier + 2 antennes + **2 x Wago de raccordement électrique**
- Boîtiers, et câbles d'antennes en parfait état de fonctionnement
- Aucun câble d'antennes sectionnés
- Aucun scotch/scotch double face collé aux câbles et aux boîtiers

En cas de détérioration du matériel (sauf si sortie de route), il sera facturé/retenu sur la caution :

- **Boîtier GPS = 160 € TTC**
- **Antenne GPS et GSM = 20 € TTC**
- **Antenne GSM/GPRS = 20 € TTC**
- **2 x Wago = 4 € TTC**

La restitution du boîtier le week-end du Rallye est OBLIGATOIRE, au PC Course, à un membre de l'équipe de VDS Racing (et en aucun cas à un commissaire de course du Rallye).

Date :

Signature :

VOTRE CODE D'ACCÈS AU TRACKING

<http://www.vds-technology.com/vdsracing/>

Votre N° Téléphone

NOM PILOTE	N° COURSE
LOGIN	
MOT DE PASSE	

BESOIN D'AIDE ! :

Jean-Philippe 09 51 35 42 61

Jean- Pierre 06 78 63 46 79

Jérôme 06 81 38 21 26

Raphaël 06 80 86 08 37